

Réf : 2025-020/LG

Bannans, le 2 septembre 2025

CARTES JEUNES

La carte « avantages jeunes » est offerte par la commune à tous les jeunes du village de 6 à 18 ans.

Les cartes sont disponibles dès le 1^{er} septembre 2025

Au point d'info jeunesse (P.I.J.) situé au 3 rue de la Gare à Frasne.

Une pièce d'identité est nécessaire et une photo d'identité sera demandée pour toute nouvelle inscription.

CONFÉRENCE SUR LE RISQUE RADON

La Maison de l'Habitat du Doubs, en partenariat avec la CFD propose une information :

Le 25/09 à 18h à la CFD 3 rue de la Gare à Frasne

Le radon est un gaz radioactif, inodore et incolore qui se fraie un passage à travers les failles géologiques ou les sols perméables pour arriver jusqu'à la surface. Ce gaz présente des risques pour la santé et impacte la Qualité de l'Air Intérieur (QAI). Des kits de dépistage passif permettent d'analyser son logement pour savoir s'il est exposé à ce risque. Un conseiller en rénovation énergétique vous dira tout sur ce gaz et ses dangers ainsi que sur les solutions proposées au cas où votre logement serait exposé au radon.



Inscriptions & Infos

www.maisonhabitatdoubs.fr

+33 3 81 68 37 68

contact@maisonhabitatdoubs.fr

ORANGE → FIN DU RÉSEAU CUIVRE

Orange nous a informés que la date de fermeture technique du réseau cuivre à Bannans interviendra en 2029. Les services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Il semble utile de préciser que dès à présent, Orange va de plus en plus déployer ses ressources sur la fibre au détriment du cuivre ce qui signifie que les pannes sur le cuivre ne seront plus traitées en urgence n°1.

DÉVIATION DE LA RD47

Dans le cadre du renouvellement des réseaux d'eaux et de l'aménagement de la traversée d'agglomération, dans la commune de La Rivière-Drueon, une déviation aura lieu du 01^{er} septembre à 8h00 au 28 novembre 2025 à 17h00.

TOURNEZ SVP



Réf : 2025-020/LG

Bannans, le 2 septembre 2025

LE VÉLO DANS LE HAUT-DOUBS

Le territoire du Haut-Doubs (Gilley => Chapelle des Bois / Pontarlier / Les Fourgs => Levier) est en pleine réflexion sur la pratique du vélo.

Votre avis sur cette pratique compte. Quels sont vos besoins, vos pratiques ... ?

Merci de prendre 3 minutes pour répondre à ce rapide questionnaire afin de nous aider à mieux cerner vos attentes, en scannant le QR code ci-contre.



RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT

Suite à des plaintes concernant cette réglementation à priori non respectée par certains, nous rappelons que :

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils à moteur thermique ou électrique pouvant causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, débroussailluses, tronçonneuses, scies mécaniques, perceuses, raboteuses, ou autres outils générant un bruit identique **Ne peuvent être effectués que dans les créneaux horaires suivants :**

- **Du lundi au vendredi → de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **Les samedis → de 9h à 12h et de 15h à 19h30**
- **Les dimanches et jours fériés → de 10h à 12h seulement.**

ABOIEMENTS ET DÉJECTIONS CANINES

De la même manière, des chiens qui aboient la nuit créent une nuisance évidente pour les voisins, notamment durant les heures de tapage nocturne, c'est-à-dire entre 22 heures et 7 heures.

Pour information, selon l'article R1336-5 du Code de la santé publique,

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Par ailleurs, nous rappelons à nouveau que **le parc est interdit aux chiens**.

Pourtant, certains n'hésitent pas à y emmener leurs chiens qui font leurs besoins dans cet espace !

Nous rappelons aussi que **c'est dans le parc que jouent les enfants** alors merci aux maîtres de ne pas laisser leurs chiens divaguer, de les sortir tenus en laisse **et de ramasser leurs déjections** à l'aide d'un sac prévu à cet effet.

Le Maire,
Louis GIROD

